

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 décembre 2024 à 19h00

Date de la convocation : 28 novembre 2024

Nombre de membres en exercice: 15

Date de l'affichage : 28 novembre 2024

Présents : 13 Absents : 2

Président de séance : MADINIER Pierre, Maire Secrétaire de séance : GRATTESSOL Nicolas

Pouvoirs: 2 Votants: 15

Secretaire de seance : GRATTESSOL Nicolas

Présents : MADINIER Pierre, TRACOL Stéphane, MISERY Nadine, FRAISSE Alain, VALETTE-CHANOINE Virginie, DEGACHE Sylvian, DE LA ROQUE Isabelle, GUIRONNET Jocelyne, REYNAUD Éric, BAUM Christophe, CANIVET Katy, PONSON Cécile, GRATTESSOL Nicolas.

Absents excusés: SERAYET Thierry, JUNIQUE Eva.

Pouvoirs: SERAYET Thierry à TRACOL Stéphane, JUNIQUE Eva à CANIVET Katy.

Secrétaire: GRATTESSOL Nicolas

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 novembre 2024.

Délibération n° 02 12 2024 01

Décision Modificative N°1-2024 - Transfert de crédits pour reversement FCTVA.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de reverser le montant de 531,49 € de FCTVA étant donné la vente de la remorque tri-benne de 3,5 tonnes en 2023 qui avait été acheté en 2022 et pour laquelle nous avions obtenu le versement du FCTVA. Il présente donc la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT Dépenses

Chapitre	Article	<u>Libellé</u>	Montant	
16	1641	Emprunts	- 532,00 €	
10	10222	FCTVA	+ 532,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au transfert de crédits énoncé ci-dessus,
- Approuve la décision modificative n°1-2024,
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°02_12_2024_02

Décision Modificative N°2-2024 - Transfert de crédits pour les travaux de voirie.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits prévus au budget pour la réalisation des travaux de voirie ne sont pas suffisants, par conséquent, il y a lieu de procéder à un transfert de crédit et propose la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT Dépenses

Chapitre	Article	<u>Libellé</u>	Montant
21	2158-136	Autres installations (salle de sport)	- 8 000,00 €
21	2151-52	Travaux de voirie	+ 8 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au transfert de crédits énoncé ci-dessus,
- Approuve la décision modificative n°2-2024,
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°02_12_2024_03

Subvention exceptionnelle en faveur du CCAS de Limony.

M. le maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Limony a été fortement touchée par les intempéries du 17 octobre 2024.

La municipalité souhaitant prendre part à l'élan de solidarité local, il propose à l'assemblée le versement d'une subvention exceptionnelle au CCAS de Limony.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1100,00 € au CCAS de Limony.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Questions diverses:

- Intervention de M. Olivier MINODIER de la Société Primival qui a présenté son étude photovoltaïque sur les bâtiments communaux. La communauté de communes Porte de DrômArdèche sera sollicitée pour une étude de charges concernant ce dossier.
- Echange sur le projet de changement de chauffage du bâtiment mairie par la dépose de la chaudière fioul et l'installation d'une pompe à chaleur.
- Pouvoir de police spéciale : le conseil municipal s'oppose au transfert de pouvoir de police administrative spéciale en matière d'habitat au président de la communauté de communes Porte de DromArdèche. L'arrêté sera pris en ce sens.
- Alarme école : il est décidé l'installation d'une centrale d'alarme à l'école suivant le devis de la société de MDV3i d'un montant de 1906 € TTC.
- Demande de subvention de la MFR de Bourgoin-Jallieu: le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

Fin de la séance à 21h30

MADINIER Pierre, Président de séance **GRATTESSOL Nicolas,** Secrétaire de séance